

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DASES 143 DLH Subventions de fonctionnement (1 604 194 euros) et d'investissement (115 000 euros) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris - BPP 2017 « Alimentation pour tous » et BP 2019 «Un café solidaire dans le quartier de la tour Saint-Jacques ». Conventions et avenants.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Mme la Maire de Paris, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, 14 subventions de fonctionnement et 2 subventions d'investissement aux associations « Aurore » ; « La Banque Alimentaire de Paris Ile de France » ; « La Fondation Casip-Cojasor », « La Chorba » ; « Relais Frémicourt » ; « le Comité local d'animation sociale et de solidarité du 17ème arrondissement de Paris » ; « Les Restaurants du Cœur Les Relais du Cœur de Paris » ; « L'un est l'autre » ; « Paris Tout P'tits » ; « La table ouverte » ; « Août secours alimentaire » ; « Linkee » ; « Secours catholique » ; « Foodlab » ; « la société l'équipage » ; « Yes we camp » ; pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire tout au long de 2020 et notamment durant la crise sanitaire Covid 19.

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} en date du 20 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont attribuées au titre de 2020 les subventions de fonctionnement suivantes :

- une subvention de 173 697 € à l'association « Aurore » (n° SIMPA 2541 et n° de dossier 2020_09487), dont le siège social est 34 boulevard de Sébastopol 75004 Paris, pour le fonctionnement de son activité de distribution estivale gratuite de paniers repas, à midi du 29 juin au 28 août 2020, à des personnes et des familles démunies sur le site de la Porte de la Villette (19ème) du fait de la fermeture estivale de l'association les Restaurants du Cœur ;
- une subvention d'un montant de 50 000 € est attribuée à l'association « la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (BAPIF) », (n° SIMPA 21081 et n° de dossier 2020_04809) dont le siège social est situé 15, avenue Jeanne d'Arc 94117 Arcueil, pour le fonctionnement de son projet de collecte de produits alimentaires à destination des personnes en situation de précarité.
- une subvention de 105 000 € à la « Fondation CASIP-COJASOR », (n° SIMPA 20 706 et n° de dossier 2020_08038) dont le siège social est situé 8, rue de Pali Kao 75020 Paris, au titre de 2020, pour le fonctionnement de son activité d'aide alimentaire gratuite (bons d'achats de denrées, bons repas, portage de repas) auprès des personnes démunies et isolées (notamment âgées et handicapées) ;
- une subvention de 371 172 € à l'association « La Chorba », (n° SIMPA 48182 et n° de dossier 2020_08056) dont le siège est situé 87 boulevard Poniatowski 75012 Paris, au titre de 2020 pour le fonctionnement de son activité d'aide alimentaire (distribution de repas chauds sur le site de la Villette (19ème) et de distribution de colis alimentaires (12ème) à destination des personnes en situation de précarité et son action durant la crise sanitaire de la COVID 19;
- une subvention de 12 000 € à l'association le Comité Local d'Animation Sociale et de Solidarité du 17ème arrondissement(n° SIMPA 96021 et n° de dossier 2020_07617), dont le siège social est situé 16-20 rue des Batignolles (17ème) pour le fonctionnement de son activité de distribution gratuite de repas chauds assis pour des personnes et des familles en difficulté du 17ème arrondissement.
- une subvention de 190 000€ à l'association Août Secours Alimentaire (n° SIMPA 22281 et n° de dossier 2020_03953) dont le siège social est situé 57 rue Bobillot à Paris 13ème pour le fonctionnement de son action qui consiste à accueillir et nourrir les plus démunis à Paris pendant l'été (du 15 juillet au 31 août 2020) et pour son action durant la crise sanitaire en juin et juillet 2020;
- une subvention de 7 000€ à l'association Relais Frémicourt (n° SIMPA 20 463 et n° de dossier 2020_03284) dont le siège social est situé 70 rue Falguière 75015 Paris, pour le fonctionnement de son activité de distribution de produits alimentaires et de repas gratuits à des personnes et des familles en difficulté du 15ème arrondissement orientées par les services sociaux ;

- une subvention totale de 309 468€ à l'association « les Restaurants du Cœur –Les Relais du Cœur de Paris » dont le siège social est située 4, cité d'Hauteville 75010, (n° 2020_07062 et n° 2020_06649 ; SIMPA 20 815), au titre de 2020, pour ses actions d'aide alimentaire sur le site de la Porte de la Villette (19^{ème}) pour un montant global de 238 048 € soit 190 000€ pour le fonctionnement 2020 et 48 048€ pour le gardiennage des toilettes du site de La Villette et une subvention complémentaire de 71 420€ au titre des surcoûts engagés pendant la crise sanitaire liée au COVID (SIMPA 20 815 ; N° dossier 2020 08161) ;
- une subvention de 50 000 € à l'association « L'un est l'autre » (n° SIMPA 29 221 et n° de dossier 2020_09580), dont le siège social est situé 22 rue Deparcieux 75014 Paris, pour la distribution de repas aux personnes démunies le week-end à midi et les jeudis soirs à La Porte de la Villette (19^{ème}) ;
- une subvention de 100 000 € à l'association « Paris Tout P'tits » (n° SIMPA 67 166 et n° de dossier 2020_07016) dont le siège social est situé 32, avenue Domont 93600 Aulnay-sous-Bois, pour le projet de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge de familles démunies orientées vers l'association par les services sociaux parisiens (du lundi au vendredi au 38, rue Charles Hermite (18^{ème}) et le vendredi au centre social Didot (14^{ème})).
- une subvention de 20 000€ à l'association, « La Table Ouverte » (n° SIMPA 11025 et n° de dossier 2020_08030), dont le siège social est situé à la Maison des associations B.A.L. N°1, 15 passages Ramey 75018 Paris, pour le fonctionnement de son activité de distribution de repas gratuits dans le quartier de la Goutte d'or dans le 18^{ème} arrondissement.
- une subvention de 102 977€ à l'association « Linkee » (n° SIMPA 190214 et n° de dossier 2020_07922 ; et N°2020-07695), dont le siège est situé 2, rue de Choiseul (Paris 2^{ème}), pour son action pendant la crise sanitaire de la COVID 19.
- une subvention de 14 880€.à la Société « l'équipage » (N° SIMPA 192 491 et N° de dossier 2020_07916) dont le siège social est situé 6 rue Archereau (Paris 19^{ème}), pour son action durant la crise sanitaire Covid 19 de livraison de paniers repas pour les familles hébergées à l'hôtel et pour distributions paroisse.
- une subvention de 98 000€ à l'association « Yes we camp » (N° SIMPA 184841 et N° de dossier 2020_07972) dont le siège social est situé 5 avenue Antoine Perrin 13007 Marseille, pour la mise en œuvre de leur action durant la crise sanitaire Covid 19 consistant à produire 8000 repas par semaine pour les plus démunis.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 15 000 € est attribuée au titre de 2020 à l'association « Le Secours Catholique» dont le siège social est situé au 106 rue du Bac, à Paris 7^{ème} (N°SIMPA 7181, dossier 2020_06281), dans le cadre du Budget Participatif 2019 – Action «Un café solidaire dans le quartier de la tour Saint-Jacques » dans le 4^{ème} arrondissement.

Article 3 : Une subvention d'équipement d'un montant de 100 000 € est attribuée au titre de 2020 à l'association « Foodlab», dont le siège social est situé au 78 rue Compas 75019 Paris (N°SIMPA 192479, dossier 2019_07725), dans le cadre du Budget Participatif 2017 –Action « Alimentation pour tous ».

Article 4 : Le versement de chacune des subventions de fonctionnement mentionnées aux articles 1^{er} ci-dessus est subordonné à la conclusion d'un avenant à la convention pluriannuelle 2019-2021 pour

l'association « L'Un est l'autre » et à la conclusion d'une convention annuelle et d'une convention pluriannuelle, présentées en annexe, pour les organismes bénéficiaires, suivants,

- convention annuelle avec Aurore, La Table ouverte, Linkee, Yes we camp, Société l'Equipage ;
- convention pluriannuelle avec « La Banque Alimentaire de Paris Ile de France » ; « La Fondation Casip-Cojasor », « La Chorba » ; « Les Restaurants du Cœur- Les Relais du Cœur de Paris » ; « Paris Tout P'tits » et « Août Secours Alimentaire » ,

Que la Maire de Paris est autorisée à signer.

Article 5 : Le versement de chacune des subventions d'équipement mentionnées aux articles 2 et 3 est subordonné à la conclusion de conventions d'équipement non renouvelables, présentées en annexe, pour les organismes bénéficiaires suivants: « Le Secours Catholique» et « Foodlab», que la Maire est autorisée à signer.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2020 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

Article 7 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2020 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement (Budget Participatif 2017 « Alimentation pour tous » et Budget 2019 « «Un café solidaire dans le quartier de la tour Saint-Jacques »).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO